

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 13 juin 2012

La dette : un pont entre passé et avenir

Déclaration du groupe de la CGT

Voilà un avis qui va droit au but. Il dit sans ambages que persister dans la voie de l'austérité ne pourrait que conduire à une récession et ne ferait donc qu'alourdir le fardeau de la dette. Il est sain que cette constatation s'exprime dans le débat public par la voix de notre assemblée.

L'avis ne sous-estime pas la gravité de la dette publique et il souligne qu'il convient de donner rapidement une indication de la volonté de la réduire. Mais l'avis rappelle, à juste titre, que l'origine des difficultés économiques et financières présentes réside dans la prise du pouvoir par les marchés financiers au début des années quatre-vingt. Depuis cette époque, les taux d'intérêt réels sont devenus durablement supérieurs au taux de croissance des richesses créées par ceux qui travaillent dans notre pays. Aussi, l'alourdissement du poids de la dette publique par rapport au PIB, par effet boule de neige, est-il devenu insupportable. Il l'est d'autant plus que la part des richesses captées par les détenteurs de capitaux s'est énormément accrue depuis plus de vingt ans au détriment des salaires, de l'emploi, de la protection sociale et des services publics, ce qui explique la baisse préoccupante des performances de notre économie.

Pour en sortir, il faut tout faire pour réduire notre dépendance vis-à-vis des marchés financiers et rechercher, comme vous le préconisez, les voies d'un nouveau mode de développement intégrant les impératifs écologiques et répondant aux besoins sociaux - au premier rang desquels, le développement de l'emploi, des salaires, de la formation, de la protection sociale et des services publics.

L'avis souligne que la dimension européenne est un élément clé de la réussite. Aussi est-ce à juste titre qu'il critique ce qu'on appelle la « règle d'or », ne serait-ce qu'en raison du caractère flou et impossible à mesurer de ce que le pacte budgétaire voulu par l'Allemagne appelle le « déficit structurel ». Il constate qu'une nouvelle politique monétaire est aujourd'hui nécessaire. Elle doit permettre à la BCE de financer directement, par son pouvoir de création monétaire, les dépenses publiques porteuses d'un renforcement de l'emploi et des capacités industrielles en Europe. L'article 123 des traités européens n'interdit pas à la BCE de prêter à la BEI ou à d'autres organismes publics de crédit. L'avis préconise que la BCE encourage sélectivement l'offre productive et le développement de l'emploi qualifié, par exemple en refinançant à des conditions favorables, les crédits à des PME porteuses de projets d'avenir.

L'avis résulte de débats extrêmement passionnés au sein de la section de l'économie et des finances mais la CGT en partage l'inspiration générale et de nombreuses préconisations. La CGT a voté l'avis.